

Procès Verbal du Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2022

Date de convocation

6 décembre 2022

Heure de la séance

19h00

Lieu de la séance

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents ^(24*)	25
Excusés	4
Procurations ^(4*)	3
Absents	0

Présidence

M. Jean-Claude MARCHAND, 1^{er} Adjoint
Pour le Maire empêché

Présents

M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M. Alexandre GUILLOTEAU, Mme Marie-Noëlle FRADIN, Mme Nicole FIORI, M. Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Marie-Bernadette VINCENT, M. Frédéric RABAUD, M. Anthony PERROTIN, M. Christophe PRIOU, Mme Isabelle BROSSET, Mme Estelle BILLEAUD (**Arrivée à 19h34*), Mme Aurélie. RABILLER, M. Jérôme. LANDA, M. Nicolas RIPALUT, Mme Elodie RABILIER, M. Pascal BOUSSEAU, Mme Line VILLATEAU, M. Didier DOLÉ, M. Jacques BALLAY, M. Jean-Michel BEAUFFRETON, Mme Sophie BÉNÉTEAU, Mme Monique RANGEARD, M. Mikael PRAUD

Excusés

Mme Michelle DEVANNE	Procuration à	M. Jean-Claude MARCHAND
M. Christian PELLETIER	“	Mme Marie-Noëlle FRADIN
Mme Estelle BILLEAUD (<i>jusqu'à 19h34</i>)	“	Mme Nicole FIORI
Mme Marina LERAY	“	M. Anthony PERROTIN
Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON		

Secrétaire : Mme Lydie AVOINE

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2022

FINANCES

1. Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED – Année scolaire 2022-2023
2. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

URBANISME - TRAVAUX

3. Acquisition d'un terrain avenue des Moulins

BATIMENTS COMMUNAUX

4. Attribution du marché pour le nettoyage des locaux communaux

LOTISSEMENT DE LA BALIERE

5. Approbation du projet d'aménagement, programme de travaux et enveloppe affectée à l'opération d'extension du lotissement de La Balière

RESSOURCES HUMAINES

6. Tableau des effectifs – Ouverture d'un poste technique

RAPPORTS D'ACTIVITES 2021

7. Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
8. Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

M. MARCHAND ouvre la séance à 19h20.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 14 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité après prise en compte d'une observation de M. Didier DOLÉ sur le point n°2 : « bâtiment communal du 24 place de l'église – Bail à réhabilitation avec la SAS SOLIHA ».

FINANCES

1- Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED – Année scolaire 2022-2023

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Pouzauges (RASED) est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

- Pouzauges	Ecole publique élémentaire Jules Verne	7 classes
- Pouzauges	Ecole publique maternelle Françoise Dolto	4 classes
- Le Boupère	Ecole publique Pierre Menanteau	5 classes
- Chavagnes-les-Redoux	Ecole publique Le Figuier	2 classes
- La Meilleraie-Tillay	Ecole publique La Pierre Bleue	3 classes
- Montournais	Ecole publique Georges Brassens	2 classes
- Saint-Mesmin	Ecole publique Les P'tits Minois	2 classes
- Sèvremont	Ecole publique Jacques Béreau	5 classes
- Les Epesses	Ecole publique Antoine de Saint-Exupéry	4 classes
- Saint-Laurent-sur-Sèvre	Ecole publique Jean de la Fontaine	6 classes

Depuis la rentrée 2016-2017, il a été convenu, avec les Communes concernées, de les solliciter financièrement sur la base d'un montant par classe.

Pour l'année scolaire 2022-2023, il a été décidé d'affecter des crédits de fonctionnement pour un montant de 1 800,00 €, répartis de la façon suivante :

- 500,00 € pour des dépenses courantes de fonctionnement (fournitures administratives) ;
- 100,00 € pour des dépenses de fournitures pour travaux ;
- 450,00 € de temps d'agents pour travaux de réaménagement ;
- 400,00 € pour l'achat de livres, documents et matériels pédagogiques ;
- 350,00 € téléphone + forfait

La participation par classe demandée aux Communes serait donc de :

$$1\ 800,00\ € \div 40\ classes = 45,00\ € \quad (\text{contre } 14,28\ € \text{ pour l'année } 2020-2021)$$

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- fixe le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 45,00 € par classe pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- charge Mme le Maire de solliciter les Communes dont les écoles bénéficient du RASED sur la base de ce même montant par classe.

2- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Dans le cadre de transferts de compétences ou d'équipements, et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées par les Communes à la Communauté de Communes afin d'estimer le montant de l'attribution de compensation.

La CLECT, qui s'est réunie le 8 novembre 2022, a rendu ses conclusions pour les sujets suivants :

- les charges constatées sur 2021 au titre de la mise en œuvre des services communs avec les 10 Communes du territoire, pour les services de l'Expertise juridique / Systèmes d'informations / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (dans la continuité des conclusions des rapports de la CLECT du 27 janvier 2020 et du 1^{er} juin 2021) ;
- la suppression des charges au titre de la mise en œuvre d'un service commun Gestion de la paie avec la Commune du Boupère (suite à la suppression du service commun en 2022) ;

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 15 novembre 2022.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, valide les propositions contenues dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2021.

19h34 – Arrivée d'Estelle BILLEAUD

URBANISME - TRAVAUX

3- Acquisition d'un terrain avenue des Moulins

Dans le cadre de la vente de l'ancien garage FIAT situé avenue des Moulins, la Commune a décidé de faire valoir son droit de préemption sur une partie des biens concernés, le site ayant été référencé au PLUi comme un secteur réservé, à vocation de stationnement.

Ainsi, en vue de restructurer l'espace en bordure de voie, la Municipalité souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AM n°438, d'une surface de 58 m², appartenant à M. VRIGNAUD, et ce au prix de 500,00 €.

M. Jean-Claude MARCHAND explique qu'il s'agit de récupérer cette bande de terrain et ensuite de procéder à des échanges avec les propriétaires situés de part et d'autre de cette parcelle, qui ont tous deux fait connaître leurs besoins en matière de création de nouveaux accès à leur propriété. La Commune pourrait ainsi y réaliser 4 à 5 places de parking.

M. Didier DOLÉ demande quel sera le devenir des autres parcelles constituant actuellement ce parking privé.

M. Jean-Claude MARCHAND indique que le propriétaire de l'ancien garage souhaite récupérer ces terrains pour y installer un système de chauffage par géothermie.

M. Jacques BALLAY demande quelles sont les transformations opérées sur l'ancien garage.

M. Jean-Claude MARCHAND répond qu'il est prévu de créer une maison d'habitation au niveau supérieur et deux logements locatifs dans la partie inférieure.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n°438, d'une superficie de 58 m², appartenant à M. VRIGNAUD, au prix de 500,00 €, les frais d'actes étant à la charge de la Commune ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

BATIMENTS COMMUNAUX

4- Attribution du marché pour le nettoyage des locaux communaux

Les services municipaux assurent le nettoyage des bâtiments de la Commune, à l'exception des équipements sportifs et des halles qui sont confiés à un prestataire.

Le marché actuel prenant fin au 31 décembre 2022, une consultation a été engagée le 10 novembre 2022 pour son renouvellement pour les années 2023 et 2024.

A la date limite de dépôt des offres, le 28 novembre 2022, 3 dossiers ont été enregistrés :

- ABER PROPLETE de Venansault
- D.E.S. PROPLETE de Fontenay-le-Comte
- NET 85 SEV de Pouzauges

Après analyse des offres conduite par les services, celle de la société NET 85 SEV de Pouzauges s'avère être la mieux disante, avec un montant annuel de 76 050,00 € HT.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'attribuer le marché pour le nettoyage des locaux communaux à l'entreprise NET 85 SEV de Pouzauges, pour un montant annuel de 76 050,00 € HT, et ce pour les années 2023-2024 ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

LOTISSEMENT DE LA BALIERE

5- Approbation du projet d'aménagement, programme de travaux et enveloppe affectée à l'opération d'extension du lotissement de La Balière

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'extension du lotissement de La Balière, présenté à l'ensemble des élus à la suite du Conseil Municipal du 5 septembre 2022, il convient de valider l'avant-projet de ce nouveau quartier d'habitation, situé rue Paul Gauguin, sur les parcelles cadastrées section D n° 1170 et 1172, représentant une superficie totale de 7 896 m².

Les objectifs contenus dans cet avant-projet sont les suivants :

- aménagement de 15 lots à bâtir présentant une densité de 19 logements par hectare compatible avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- proposition d'une offre variée à destination de tous les publics (investisseurs locatifs, primo-accédants, accédants) ;
- intégration paysagère et urbaine de ce nouveau quartier en tenant compte de la topographie ;
- création d'un lien entre les différents quartiers du secteur avec l'aménagement de liaisons douces depuis le chemin creux vers les quartiers résidentiels situés plus au sud ;
- limitation des emprises de voirie tout en favorisant la mixité des usages.

Le montant des travaux de cet avant-projet est estimé à 268 700,00 € HT.

M. Didier DOLÉ rappelle une réunion récente à la Communauté de Communes lors de laquelle la gestion des eaux pluviales des nouveaux aménagements a été évoquée. Le déficit en pluviométrie doit selon lui inciter les collectivités à favoriser, voire imposer aux futurs aménageurs de gérer les eaux de pluie à la parcelle en favorisant l'infiltration dans les sols.

M. Jean-Claude MARCHAND souligne que cette question a bien été abordée dans les études préliminaires. Il rappelle qu'il s'agit de l'extension d'un lotissement existant et que cette extension avait dès l'origine été intégrée dans le dimensionnement des outils de gestion des eaux pluviales. Il a donc été naturellement décidé de gérer les eaux pluviales avec ces outils, sans en créer de nouveau, ce qui permet de maîtriser les coûts de viabilisation et de ne pas créer de contraintes supplémentaires pour les aménageurs, sur des terrains qui en comptent déjà un certain nombre.

M. Didier DOLÉ note que le projet prévoit bien que certaines parties devront être maintenues perméables mais estime que cela aurait pu aller plus loin.

Mme Marie-Noëlle FRADIN indique que certaines préconisations d'aménagement pourraient être intégrées au projet d'extension de la Balière et que ces questions de préservation de la ressource en eau seront bien entendu intégrées aux réflexions sur les futurs secteurs d'aménagement de la ville.

M. Jean-Claude MARCHAND met cette délibération aux voix.

M. Didier DOLÉ indique que son groupe votera contre en raison de la troisième partie de la délibération donnant « *tous pouvoirs à Mme le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises* ».

M. Jean-Claude MARCHAND indique qu'il s'agit simplement d'autoriser Mme le Maire à lancer les procédures de consultations et que les résultats de ces dernières seront soumis à l'approbation du Conseil, comme le prévoit la délibération sur les délégations.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants, 22 voix pour et 6 voix contre :

- valide l'avant-projet présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale d'un montant de 268 700,00 € HT ;
- autorise Mme le Maire à signer la demande de permis d'aménager ;
- autorise le lancement de la phase projet ;
- autorise Mme le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux, et les prestations de coordonnateurs SPS (Sécurité et Protection de la Santé) coordonnateur SPS ;

- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.

RESSOURCES HUMAINES

6- Tableau des effectifs – Ouverture d’un poste technique

En mai dernier, un avis d’appel à candidature a été lancé pour recruter un agent technique « Electricien / Plombier » afin de venir renforcer nos équipes techniques.

Afin de pérenniser la situation de la personne actuellement sur ce poste et arrivée en septembre en contrat à durée déterminée, il conviendrait d’ouvrir un poste au grade d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide de créer un poste d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- décide d’inscrire les crédits nécessaires au budget.

RAPPORTS D’ACTIVITES 2021

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d’activités de l’année écoulée.

7- Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Une présentation du rapport d’activité 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges est effectuée en séance.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport d’activité 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

8- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

Une présentation du rapport de l’Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) 2021 est effectuée en séance.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport d’activité 2021 de l’Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour l’année 2021.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Autolaveuse pour moquette Centre des Remparts	DESLANDES ADISCO Luçon	3 236,15 €
Réparation autolaveuse salle du Château	RONDEAU FRERES Les Herbiers	630,32 €
Sauvegarde quotidienne externalisée des données contenues sur un NAS. Espace de stockage 3TB en Fra	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	969,60 €

Parkas service Bâtiments	FIGOMEX Saint-Herblain	456,84 €
Fourniture service Espaces verts/voirie	WURTH FRANCE SA Erstein	435,85 €
Calendriers 2023 - Conseil des Sages	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Pouzauges	4 967,16 €
Remplacement des stores service accueil et bureau du Maire	VM MATERIAUX Pouzauges	587,38 €
Mise hors gel de l'arrosage automatique du stade Jacques Chartier	ARROSAGE SYSTEM La Chapelle-sur-Erdre	597,52 €
Achat rideaux salle des Commissions, salle de pause et reprographie	BP OUVERTURES SARL BPO Pouzauges	1 609,20 €
Fourniture de plants "1 bébé 1 arbre"	RIPAUD SAS - LES PEPINIERES Cheffois	527,56 €
Achat petit outillage service espaces verts / voirie	PUBERT SAS Chantonay	942,12 €
Fournitures service Bâtiments	WURTH FRANCE SA Erstein	722,51 €
Graisse et huile pour CTM Montifaut	RANJARD FIOUL La Meilleraie-Tilly	926,70 €
Remplacement du faisceau de la porte latérale droite TOYOTA PROACE service bâtiments	LES GARAGES CHAIGNEAU Pouzauges	405,37 €
Panneaux de signalisation	IMPRIMERIE LIAIGRE SARL Pouzauges	494,40 €
Oreillettes sans fil mono YEALINK WH63 pour téléphones accueil.	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	582,00 €
Carnets A6 en papier recyclé Ronny service Communication	CADOETIK Suce sur Erdre	2 304,00 €
Chèques-cadeaux	ASSOCIATION CHEQUE CADEAU DU PAYS DE POUZAUGES Pouzauges	1 960,00 €
Concert de Noël EGREGOR VOCAL le 17/12/2022 à l'Eglise Saint Jacques.	ASSOCIATION EGREGOR VOCAL Pouzauges	2 000,00 €
Maîtrise d'œuvre aménagement avenue des Sables	SAET La Roche sur Yon	4 560,00 €
Marché entretien des chaudières des bâtiments communaux (pour 1 an – renouvelable 3 ans)	SARL GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	4 638,00 €

Décisions

Convention d'occupation précaire du local situé 5 place de l'église

Boutique éphémère dans le cadre des animations de fin d'année avec « Pikelle - Les plumes enchantées » (locataire) représentée par Mme BRIDONNEAU du 23 novembre au 30 décembre 2022 pour un loyer de 300,00 €

Convention d'occupation précaire du local situé 5 place de l'église

Boutique éphémère dans le cadre des animations de fin d'année avec Mme BOUMMY (propriétaire) du 23 novembre au 30 décembre 2022 pour un loyer de 450,00 €

M. MARCHAND lève la séance à 20h11.